

**LE COMITE****Conseil administratif de la ville de Lancy****Mairie de Lancy****Route de Lancy 41****1212 GRAND - LANCY**

Genève, le 13 janvier 2016

**V./réf. :** -----  
**N./réf. :** PH/ml**Concerne : Abribus à l'arrêt Palettes**

Monsieur le Maire, MM. les Conseillers administratifs,

Lors de l'introduction du tram « Acacias » la ligne 15, créée à cette occasion, avait été connectée avec la ligne 13 aux Palettes qui y avait alors son terminus. Un grand abribus avait alors été installé sur chaque quai à l'endroit où les convois des trams s'arrêtaient. Ces abribus étaient également utilisés pour les usagers des lignes de bus 22 et 23.

En décembre 2010, avec l'introduction du système des trois lignes de tram, la ligne 13 a été supprimée et la ligne 12 prolongée du Bachet aux Palettes où elle utilise la boucle auparavant utilisée par la ligne 13. Les trams de la ligne 15 rebrousse également à cet endroit en utilisant les deux diagonales leur permettant de changer de voie.

Depuis ce changement, en tout cas pendant la journée, au moins un véhicule de la ligne 15 est stationné pratiquement en permanence à son terminus Palettes, au droit des abribus. Les deux points d'arrêt des autobus des lignes 22 et 23 ont été déplacés en direction du giratoire. Il s'en suit que les usagers de ces deux lignes se voient privés de tout abribus, puisque ceux-ci se trouvent désormais trop éloignés de l'endroit où les bus s'arrêtent. D'autre part, les usagers des trams de la ligne 15 n'utilisent ces abribus que rarement, puisqu'ils ont la possibilité de monter tout de suite dans un des véhicules qui y sont stationnés.

Afin d'améliorer le confort des usagers des lignes d'autobus, nous vous demandons de bien vouloir installer un abribus sur chaque quai en direction du giratoire à la hauteur du lieu d'arrêt des autobus.

Un abribus devrait aussi être placé dans la boucle utilisée par les trams de la ligne 12, car ceux-ci y stationnent relativement peu fréquemment et pour peu de temps.

Nous sommes conscients que de gros travaux sont prévus dans le cadre du prolongement de la ligne 15 en direction de la ZIPLO. Cependant, nous sommes d'avis qu'un déplacement des abribus se justifie quand même, car le début de ces travaux n'est pas encore arrêté et bien des années peuvent encore passer jusque-là. L'installation temporaire des abribus demandés doit pouvoir être réalisé à faible coût.

Espérant un accueil favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, MM. les Conseillers administratifs, l'expression de notre haute considération.

Pour le Comité :  
Pierre HOFMANN  
Vice-présidentMax LOHNER  
Secrétaire